

**DELIBERATION**  
**du conseil d'administration de l'université de Reims-Champagne-Ardenne**

Séance du 22 juin 2021

**Délibération n°27 - 2021 relative à l'adhésion à l'association « Reims 2028 – Capitale européenne de la culture »**

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne Ardenne approuve l'adhésion de l'URCA à l'association Reims 2028 – Capitale européenne de la culture, ainsi que l'engagement financier correspondant.

Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice	36	Membres présents	22
Majorité absolue	19	Membres représentés	8
Nombre de pouvoirs	8		

Décompte des suffrages

Votants	30	Pour	30	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée



Visa du Président

Guillaume GELLÉ

Document en annexe au présent extrait : Statuts Association Reims 2028

Extrait transmis à la Rectrice, Chancelière des Universités le : 07/07/2021

Document mis en ligne le : 07/07/2021